

Comité d'Accompagnement de la société ECOFROST à PERUWELZ

PROCES VERBAL

REUNION DU 20 JUIN 2024

(Version provisoire)

Présents:

Pour le groupe des riverains:

Monsieur Jean MAAS, Riverain – PERUWELZ

Madame Véronique LE BRIS-DANVOU, Riveraine, BON-SECOURS

Pour le groupe de l'entreprise:

Monsieur Olivier MAES, ECOFROST Responsable Environnement – PERUWELZ

Monsieur Fabien DEWAELE, ECOFROST Responsable STEP – PERUWELZ

Madame Justine DEGAUTE, ECOFROST Environnement – PERUWELZ

Monsieur Jeannot HOFLACK, ECOFROST Responsable Production – PERUWELZ

Pour le groupe autorité(s) et administrations:

Monsieur Jean-Christophe MASURE, ADMINISTRATION COMMUNALE Conseiller en Environnement – PERUWELZ

Madame Julie SCHIRVEL, ADMINISTRATION COMMUNALE Chef de Service - PERUWELZ

Monsieur Yves WUILPART, ADMINISTRATION COMMUNALE Echevin Environnement-Travaux-Mobilité – PERUWELZ

Madame Audrey VAN COPPENOLLE, ADMINISTRATION COMMUNALE Service Urbanisme – BELOEIL

Monsieur Jean Christophe GRIGNARD, Cellule Environnement Hainaut Développement - Province du Hainaut et Président du Comité.

Excusés:

Monsieur Géry PRIMOSIG, D.P.A.- S.P.W Attaché qualifié - MONS

Premier point:

Accueil – présences, calendrier des réunions

Le président ouvre la séance et mentionne la/les personnes excusée(s) et retenue(s) par d'autres obligations.

Monsieur MAES présente Madame Justine DEGAUTE qui rejoint le comité.

Le président et les membres du comité souhaitent la bienvenue à cette dernière. La liste de distribution sera actualisée en conséquence.

Le procès-verbal du 13/04/2024 a été approuvé sans remarque sur base de la procédure de validation adaptée. Il a été publié sur le site de la Ville.

Pour mémoire, le **calendrier 2024 des prochaines réunions** du comité d'accompagnement est le suivant :

- Jeudi 14 novembre 2024 à 17h30 dans les locaux d'ECOFROST.

Les conditions météorologiques étant favorables, une visite complète du site est réalisée avec l'ensemble des membres du comité d'accompagnement. Cette visite commentée du chantier en cours moyennant des explications des maîtres d'œuvres a permis au comité de mieux visualiser les informations données au cours des réunions précédentes.

Il en va de même en ce qui concerne la visite de la station d'épuration et de la cogénération. Merci à Monsieur Fabien DEWAELE, Responsable STEP, pour la présentation très complète en ce compris la nouvelle unité pilote de potabilisation.

.

Au nom du comité, le président remercie ECOFROST pour l'organisation et la qualité des explications données.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Accueil, présences, approbation du procès-verbal de la réunion précédente, rappel du calendrier des réunions ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi du dossier de demande de permis unique ;
3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses ;
4. Fonctionnement, prochain ordre du jour ;
5. Divers

Deuxième point:

2. Synthèse de l'activité de l'entreprise

Monsieur MAES indique que depuis la dernière réunion à savoir le 13/04/2024, il n'y a rien de particulier à signaler. Le niveau d'activité de l'entreprise est resté et demeure au maximum soit une production H24 – 7/7J.

D'une manière générale, rien de particulier à signaler

Suivi de la mise en œuvre du permis :

Comme expliqué lors de la visite, Monsieur MAES indique que les travaux se poursuivent et que le chantier avance bien. Comme explicité précédemment l'objectif demeure de finaliser l'ensemble des travaux selon le planning prévu.

La mise en place des mesures de compensation est prévue fin 2024 – début 2025 (sur base de la dérogation accordée par le DNF – cfr. PV de la réunion du 25/04/2024).

Monsieur MAES indique que les différentes phases seront détaillées à mesure lors des réunions prochaines du comité afin de disposer d'une meilleure vision de l'organisation en fonction de l'évolution du chantier.

Il restera 2 phases qui pourraient générer un charroi important à savoir le coulage du béton pour les dalles restantes et les voiries internes. Il rappelle que ledit charroi emprunte essentiellement la nouvelle voirie du zoning industriel.

Le comité sera bien entendu tenu informé à mesure.

Monsieur MAES indique qu'en ce qui concerne le chantier, une adaptation du rythme des passages des balayeuses a été opérée pour garantir la propreté de la voirie.

En ce qui concerne la propreté des voiries, aucun problème n'est à signaler.

Ce point n'amène plus à ce stade de question ou de remarque particulière.

Troisième point:

3. Remarques, signalement de nuisances et questions-réponses

Monsieur MAES indique avoir eu différents échanges avec Madame DANVOU concernant les sifflements perçus en mars et en avril.

Monsieur MAES explique qu'ECOFROST a effectué des modifications de la fréquence du moteur, suite au problème de sifflement perçu en ligne 6. Cependant cette modification a engendré une production de vapeur importante à l'intérieur (provoquant des nuisances pour le personnel). Actuellement ECOFROST recherche le juste compromis en terme de fonctionnement, et ce de manière à trouver la bonne fréquence permettant de faire disparaître la nuisance tout en permettant un fonctionnement correct.

Madame DANVOU indique avoir perçu des bruits similaires en juin et remet les relevés effectués (dates) en juin.

Monsieur MAES en prend bonne note pour analyse et suivi.

Monsieur MASURE signale que le service Environnement de Péruwelz a reçu un courriel signalant un dépôt de déchets Rue Robert Lelong à Péruwelz.

ECOFROST a informé le 13/06/2024, le DPC que les terres se trouvant sur la parcelle concernée n'ont pas eu le temps de sécher compte tenu des pluies importantes et ne peuvent pas dans l'état actuel être criblées. Dès que les conditions météorologiques le permettront ECOFROST fera le nécessaire pour résoudre cette situation.

Madame DEGOUTE a signalé par courriel le 24/06/2024 que la situation sera traitée par ECOFROST dans la semaine.

Il n'y a pas eu de plainte enregistrée sur la période en ce qui concerne le service environnement de Beloeil.

Monsieur WUILPART indique qu'il n'a pas reçu de signalement non plus.

A toutes fins utiles, le président rappelle que de manière à permettre un suivi des signalements de nuisances ou observations, il est important pour les riverains de communiquer directement le signalement de nuisance à la commune et/ou à l'entreprise ECOFROST via les adresses courriels suivantes:

-Service Environnement de la Commune de PERUWELZ- environnement@peruwelz.be
-Service Environnement d'ECOFROST – environnement@Ecofrost.be (ou durant les heures d'ouverture par téléphone au 069/362940)

Pour une meilleure prise en compte, tout signalement de nuisance devrait idéalement mentionner les coordonnées du demandeur en ce compris un numéro contact, la date et l'heure, l'endroit (adresse – Rue - Quartier), la nature de la nuisance.

Quatrième point:

Fonctionnement, prochain ordre du jour

Il n'y a pas de points particuliers à mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

L'ordre du jour de la réunion est donc le suivant:

1. Accueil, présences, approbation du procès de la réunion précédente, calendrier des réunions 2025 ;
2. ECOFROST
 - a. Synthèse de l'activité de l'entreprise depuis la réunion précédente ;
 - b. Suivi de la mise en œuvre du permis unique – chantier évolution ;
3. Remarques, signalement de nuisance et questions-réponses ;
4. Fonctionnement prochain ordre du jour ;
5. Divers ;

Les points complémentaires éventuels doivent parvenir au président au plus tard 15 jours avant la réunion, le cas échéant, ils seront intégrés dans les divers

Cinquième point:

Divers

Il n'y a pas de divers.

Le président clôture la séance et remercie l'ensemble des participants.